



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27 MARS 2025

ID : 085-200023778-20250319-DCB2025_03_01-DE



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 03 01
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 19 mars 2025

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Demande de participation de la Mission Locale Vendée Atlantique

Par courrier en date du 13 janvier 2025, la Mission Locale Vendée Atlantique sollicite la Communauté d'Agglomération pour le versement de la cotisation 2025 établie à 58 773,17 €.

Pour mémoire, cette participation, s'est élevée en 2024 à 57 951 €.

L'évolution de la cotisation de 1,42 % est uniquement liée à l'évolution de la population. La cotisation reste au même niveau qu'en 2024 soit 1,0835 € par habitant (population INSEE 54 244 hbts en progression de 1,42 %).

La Mission Locale a pour mission, l'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans chercheurs d'emplois sortis du système scolaire.

Le budget prévisionnel 2025 s'établit à 2 205 355 € en hausse de 120 255 €, soit + 6 %.

La hausse des dépenses est à attribuer aux dotations aux amortissements, car les autres postes sont en baisse.

Ces augmentations sont financées par les subventions versées par les EPCI et les acteurs privés en progression et les reprises sur amortissements.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27 MARS 2025

ID : 085-200023778-20250319-DCB2025_03_01-DE

• Budget prévisionnel :

DEPENSES	Comptes 2024	Comptes 2023	Evolution		RECETTES	Comptes 2024	Comptes 2023	Evolution	
			En valeur	en %				En valeur	en %
Charges à caractère général	415 979,00 €	442 009,00 €	- 26 030,00 €	-6%	PARTICIPATIONS	1 831 973,00 €	1 807 169,00 €	24 804,00 €	1%
fluides	17 500,00 €	16 000,00 €	1 500,00 €	9%	Participation de L'ETAT	1 224 986,00 €	1 245 136,00 €	- 20 150,00 €	-2%
autres fournitures	9 500,00 €	9 650,00 €	- 150,00 €	-2%	- FFFPS (sub de fonctionnement)	1 224 986,00 €	1 245 136,00 €	- 20 150,00 €	-2%
Locations	79 451,00 €	81 570,00 €	- 2 119,00 €	-3%	- PIC (Plan Investissement Compétence)			- €	
entretien et réparation	67 000,00 €	68 794,00 €	- 1 794,00 €	-3%	Contribution des Organismes Publics (CAF, FAS, FONIEP, Pôle Emploi)	- €	- €	- €	
assurances	8 000,00 €	8 044,00 €	- 44,00 €	-1%	Subvention des Collectivités Territoriales	606 987,00 €	562 033,00 €	44 954,00 €	8%
documentation	2 500,00 €	2 790,00 €	- 290,00 €	-10%	- Conseil Régional	128 789,00 €	129 096,00 €	- 307,00 €	0%
rémunérations intermédiaires et honoraires	9 500,00 €	15 380,00 €	- 5 880,00 €	-38%	- taxe d'apprentissage	3 750,00 €	3 748,00 €	2,00 €	0%
publicité, publication	32 000,00 €	44 470,00 €	- 12 470,00 €	-28%	- EPCI	295 860,00 €	276 228,00 €	19 632,00 €	7%
					- Autres établissements publics	152 762,00 €	152 961,00 €	- 199,00 €	0%
déplacements, missions	25 000,00 €	25 300,00 €	- 300,00 €	-1%	- Aides privées (fondation)	25 826,00 €		25 826,00 €	RDIV/OI
services bancaires et autres	64 890,00 €	73 042,00 €	- 8 152,00 €	-11%	Subventions actions spécifiques	- €	- €	- €	
impôts et taxes sur rémunération	100 638,00 €	96 969,00 €	3 669,00 €	4%	Garantie Jeunes	- €	- €	- €	
autres impôts et taxes	- €	- €	- €		AUTRES PRODUITS	- €	15 000,00 €	- 15 000,00 €	
					PRODUITS FINANCIERS	2 500,00 €	260,00 €	2 240,00 €	
Charges de personnel	1 517 545,00 €	1 580 841,00 €	- 63 296,00 €	-4%	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	
Charges financières	- €	- €	- €		REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	357 382,00 €	262 671,00 €	94 711,00 €	
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €		TRANSFERTS DE CHARGE	13 500,00 €	- €	13 500,00 €	RDIV/OI
Dotations aux amortissements	271 831,00 €	62 250,00 €	209 581,00 €	337%	- remboursements assurances	- €	- €	- €	
					- reprise sur projets associative	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES	2 205 355,00 €	2 085 100,00 €	120 255,00 €	6%	TOTAL RECETTES	2 205 355,00 €	2 085 100,00 €	120 255,00 €	6%

• Bilan au 31/12/2023

ACTIF	BRUT	Amortissements ou provisions	NET	PASSIF	MONTANT
Immobilisations incorporelles	56 424,00 €	49 203,00 €	7 221,00 €	Fonds associatif sans droit de reprise	13 674,00 €
Immobilisations corporelles	334 674,00 €	214 910,00 €	119 764,00 €	Résultat de l'exercice	27 879,00 €
Immobilisations financières	1 870,00 €	- €	1 870,00 €	Subvention d'investissement	2 593,00 €
				Réserves	232 910,00 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	392 968,00 €	264 113,00 €	128 855,00 €	TOTAL CAPITAUX PROPRES	277 056,00 €
Avances et acomptes versés sur commandes			- €	Provisions pour risques et charges	123 171,00 €
Créances usagers et comptes rattachés			- €	FONDS DEDIÉS	312 882,00 €
Autres créances	283 082,00 €		283 082,00 €	Dettes fournisseurs	61 614,00 €
TOTAL CREANCES	283 082,00 €		283 082,00 €	Autres charges sociales	152 131,00 €
Disponibilités	497 756,00 €		497 756,00 €	TOTAL DETTES	213 745,00 €
Charges constatées d'avance	17 161,00 €		17 161,00 €		
TOTAL ACTIF	1 190 967,00 €	264 113,00 €	926 854,00 €	TOTAL PASSIF	926 854,00 €

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code du Travail et notamment son article L.5314-1 et suivants,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Considérant que la somme sera inscrite au BP 2025,
Vu le projet de convention d'objectif annuelle,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de verser une participation financière de 58 773,17 € pour l'année 2025 à la Mission Locale Vendée Atlantique ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MARS 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 MARS 2025

Givrand, le 25 mars 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.